

Élections des représentant-es enseignant-es et ats au CSA de l'ENSAPLV

Votez du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la liste
SUD Culture Solidaires

Un corps enseignant fracturé avec d'un côté des titulaires enseignant.es-chercheur.es qui n'ont pas les mêmes avantages que leurs homologues des universités et, de l'autre côté, un bataillon d'enseignant.es contractuel.les payé.es à l'indice le plus bas de la fonction publique (soit le Smic mensuel !) et qui représente 23 % de l'emploi enseignant des ENSA.

Cela produit pour les étudiant.es des conditions hostiles dont les effets sur leur santé, notamment mentale, sont aujourd'hui avérés. Il est trop long d'énumérer ce qu'ils et elles vivent : des portes de bureaux fermées, des défauts d'organisation et d'installation dû au manque de personnels et d'ouvriers professionnels, des voyages pédagogiques rares faute de financements, des groupes de TD surchargés, etc. Ils et elles ont « perdu » un environnement de formation serein et apaisé et l'insouciance nécessaire pour contribuer sensiblement à la construction du monde de demain.

Le corps d'Inspection des deux ministères, lui-même, concède en avril 2022 qu'avec 8 500 € par an et par étudiant.e en ENSA, l'enseignement et la recherche en architecture (censé participer aux défis colossaux des années à venir que nous connaissons tous) sont les parents pauvres de l'enseignement supérieur. Exigeons les moyens pour que les étudiant.es de nos ENSA puissent construire le monde de demain en restant optimistes. Ensemble, nous devons être vigilant.es... et agir. Nous nous devons de travailler ensemble et être solidaires, conscient.es des spécificités de chacun.e.

Quels que soient les statuts, nous sommes interdépendant.es. **Notre force est l'alliance de nos trois communautés d'établissement pour défendre, réparer notre service public et bien vivre ensemble.**

ENSEMBLE,
IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

Union
syndicale
Solidaires

VOTONS

SUD
CULTURE
Solidaires

En référence au Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État (article 48)

Le Comité Social d'Administration siège au moins 2 fois par an, la Formation Spécialisée (équivalent de l'ancien CHSCT) au moins 1 fois par an. Il est consulté par la direction de l'établissement sur :

- Les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;

- Les projets de Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels dans les conditions fixées au chapitre 1er du titre 1er du décret du 29 novembre 2019 ;

- Les projets de texte relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;

- Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans les conditions prévues à l'article 1er du décret du 4 mai 2020 ;

- Le projet de document d'orientation à moyen terme de la formation des agents et le plan de formation mentionnés à l'article 31 du décret du 15 octobre 2007 ;

- Les projets d'arrêté de restructuration dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 23 décembre 2019 ;

- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service mentionné au 1° du présent article ;

- Les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail dans les conditions prévues par le décret du 25 août 2000 susvisé ;

- Les comités sociaux d'administration connaissent également des questions pour lesquelles des statuts particuliers prévoient leur consultation.

Ainsi, nous proposons nos candidatures au CSA afin de :

Participer au sein de l'école à la dynamique du débat autour de sujets sensibles et cruciaux ;

Développer un argumentaire solide pour défendre les acquis socio-professionnels des enseignants titulaires et contractuels CDI et CDD, et des ATS ;

Identifier et anticiper les risques psycho-sociaux au travail ;

Faire remonter les dysfonctionnements observés ;

Veiller à ce que les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique et mentale des agents soient prises en compte par la direction de l'établissement.

Nous souhaitons défendre et proposer des solutions pour :

Valoriser l'expérience acquise dans l'école ;

La reconnaissance équitable des statuts professionnels ;

Dynamiser l'offre de formation ;

Favoriser la pérennisation des agent.es à leur poste afin de parer au turn-over et aux burn-out.

Tou.tes nos candidat.es élu-es seront déterminé.es à s'engager et à déployer toute l'énergie ainsi que la disponibilité indispensable pour représenter au mieux leurs collègues.

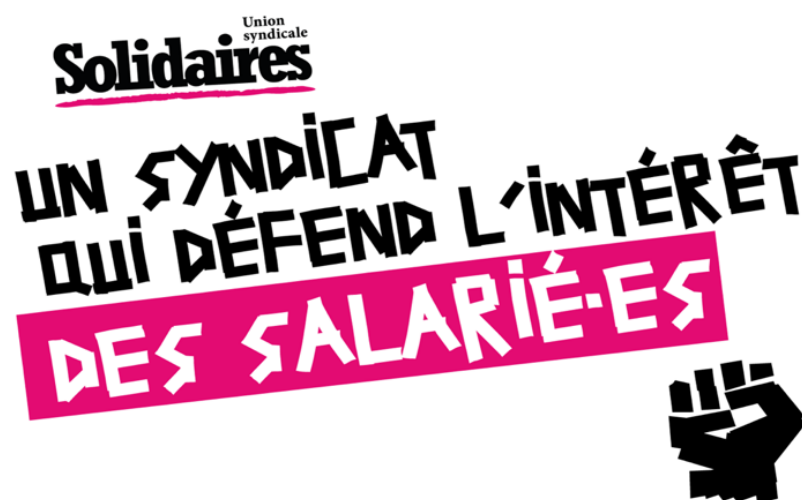
Et ce en continuant à exercer leur fonction au sein de leurs services afin de rester au plus près des réalités que nous partageons sur le lieu de travail. Ils et elles sont dans la poursuite du travail déjà entamé.

Nous continuerons à :

→ **Défendre toutes et tous**, sans clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration

→ **Être le plus disponible possible** auprès de tout-e agent-e qui demande un conseil, une aide dans la constitution/argumentation/compréhension d'un dossier concernant sa carrière.

→ **Être transparent** par une diffusion de l'information aux personnels concernés.



Candidat.e.s présenté.e.s par Sud Culture :

Eric LOCICERO - Enseignant
Juan Luis MORALES - Enseignant
Barmak LAHIJI - ATS
Fiona MEADOWS - Enseignante
Virginia LAGUIA - Enseignante
Pietro DEL PEZZO - Enseignant

Guglielmo MAZZOCCHI - ATS
Julie JAUPITRE - Enseignante
Alexandra THELIER - ATS
Mina SAÏDI SHAROUZ - Enseignante
Marcelo MENDOZA - ATS
Bruno WEISS - ATS